

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Courchamp (Seine-et-Marne), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session extraordinaire à la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Christine BOULET, Maire.

Etaient Présents : Mme Christine BOULET - M. Jacky GUERTAULT - M. Fernando DOS REIS JOSÉ - Mme Jocelyne GUERTAULT - M. Sébastien BOBOEUF - M. Jean-Marie CHARLET

Absents excusés et représentés : Mme Anne-Marie PETITJEAN représentée par Mme BOULET Christine - M. Mickaël ESTEVEZ représenté par M. Fernando DOS REIS JOSÉ - M. Reynald BAYARD représenté par M. Jacky GUERTAULT - M. Philippe LOIR représenté par Mme Jocelyne GUERTAULT

Absent : M. David LAMOUR

Secrétaire : Mme Jocelyne GUERTAULT

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de conseillers présents :	6
Votants :	10
Date de la convocation : 22 mai 2022	

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision budgétaire modificative n°01/2023
3. Réalisation d'un terrain multisports - Modification de la demande de subvention Agence Nationale du Sport

I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.
Madame Jocelyne GUERTAULT est désignée secrétaire de séance.

II DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°01/2023

DÉLIBÉRATION N° 16/2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°12/2023 en date du 14 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la Commune ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement permettant la réalisation d'un projet de terrain multisports.

Considérant que les crédits n'étant pas suffisants à l'opération 10202303 - TERRAIN MULTISPORTS au chapitre 23. En effet, le montant de 60 000€ initialement voté au budget primitif 2023 pour le projet de création du terrain multisports s'avère insuffisant par rapport aux propositions financières adressées par les entreprises. Par conséquent, il convient de procéder à cet ajustement.

En dépenses d'investissement :

- Opération 10202303 - TERRAIN MULTISPORTS
Chapitre 23 - « Immobilisations en cours » : + 10 020 €

Il est proposé d'augmenter les crédits à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » afin de prendre en charge la totalité du coût de la réalisation du terrain multisports.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère générale » : - 10 020 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts à l'article 615231 « Voiries » afin de prendre en charge la totalité du coût de la réalisation du terrain multisports.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Opération 10202303 - TERRAIN MULTISPORTS	+ 10 020 €	
Chap. 23 - Immobilisations en cours	+ 10 020 €	
231 - Immobilisations corporelles en cours		
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		+ 10 020 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 - Charges à caractère générale	- 10 020 €	
615231 - Voiries	- 10 020 €	
Chap. 023 - Virement de la section d'investissement	+ 10 020 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
✓ Accepte d'approuver la décision budgétaire modificative n°1.

III RÉALISATION D'UN TERRAIN MUTLISPORTS – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT

DÉLIBÉRATION N° 17/2023

Le Conseil Municipal par délibération n°14/2023 du 14 avril 2023 a décidé de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport pour le financement de la réalisation d'un terrain multisports.

Madame le Maire explique que dans le tableau de financement présenté lors de ce conseil, le montant sollicité à l'Agence Nationale du Sport s'avérait insuffisant par rapport aux propositions financières reçues pour la réalisation de ce projet.

Le projet initial ne prévoyait pas les travaux suivants :

- le terrassement par une société spécialisée

De ce fait, il convient de modifier la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport en tenant compte de ces travaux supplémentaires.

En conséquence, Madame le Maire demande de bien vouloir autoriser cette modification, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté HT
Agence National du Sport	80 %	46 474,08
Ressources propres	20 %	11 618,52
TOTAL	100 %	58 092,60

Au regard des éléments proposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention :

✓ Approuve la modification du plan de financement prévisionnel du projet pour un montant global de 58 092,60 € HT ;

✓ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention de 46 474,08 € HT pour ce projet au titre du plan « 5 000 terrains de sports », et à signer tous les documents se référant à ce dossier ;

✓ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire,

Courchamp, le 30 mai 2022

Le Maire,

Christine BOULET



